## LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

## LE MINISTERE DES ARMEES – LE DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 25 au 29 juin 2018 ;

## **DECIDENT**

Article 1: Il est créé, à compter du 1er janvier 2019, jusqu'au 31 décembre 2020, une unité

ad hoc ayant des missions de recherche, intitulée « Radiations : Défense, Santé et Environnement / Radiations : Defence, Health and Environment.».

Article 2 : Cette Unité est référencée pour l'Inserm : UA 000008.

Article 3: L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

CENTRE ANTI-CANCER LEON-BERARD

28 rue Laennec 69008 LYON

Article 4: L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la délégation

régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 5: Monsieur Nicolas FORAY est nommé directeur de l'Unité pour la période allant

du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Article 6: Le renouvellement de cette unité pourra être décidé après évaluation par un

comité ad hoc mis en place par les parties.

**Article 7:** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

LA CHARGEE PAR INTERIM DES FONCTIONS DE PRESIDENTE DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE MINISTERE DES ARMEES – LE DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE DE SANTE DES ARMEES